



PARACHA KORA'H EN BREF

Exploration de la terre promise Nombres 13, 1 - 15, 41



Kora'h incite à la révolte, contestant la primauté de Moïse et que la prêtrise ait été confiée à Aaron. Il est accompagné par deux vieux ennemis de Moïse, Dathan et Abiram. A eux se sont joints 250 membres distingués de la communauté, qui offrent le Ketoret (l'encens consacré) voulant ainsi prouver qu'ils seraient dignes de la prêtrise. Mais la terre s'ouvre et engloutit les mutins. Un feu consume ceux qui ont voulu offrir l'encens. Une plaie s'ensuit : Aaron l'arrête en offrant le Ketoret. Son bâton fleurit miraculeusement et produit des amandes. C'est la preuve que sa désignation comme Grand Prêtre relève d'un ordre divin. D.ieu commande qu'une teroumah, un prélèvement, soit opérée au profit des prêtres sur chaque récolte de grain, d'huile et de vin, sur les premiers-nés du bétail et que des cadeaux particuliers leurs soient donnés.

Résumé de la Paracha de Kora'h

- 1-** Kora'h, rejoint par Datan, Aviram, Oné ben Pélét et 250 personnalités se liguent pour contester l'autorité de Moché Rabbénou, en lui reprochant de "s'être attribué" avec son frère Aharon, tous les privilèges de la Royauté et la prêtrise.
- 2-** Moché suggère aux contestataires de clarifier la situation en offrant des encens le lendemain. À cette occasion Hachem désignera officiellement le Kohen Gadol qui sera parmi tous les "candidats", celui qui restera en vie.
- 3-** Hachem avertit Moché Rabbénou de s'écarter de la bande des contestataires afin de ne pas être atteint par la punition divine qui allait les frapper.

HORAIRE DES OFFICES CHABBAT

A- Vendredi 1 Juillet 2022

Allumage des bougies à partir de 19h13 jusqu'à 20h32

Minha / Kabalat Chabbat: 18h45

Suivi de Arvit

B- Chabbat 2 Juillet 2022

Cha'harit: 8h15

Minha de Chabbat: 20h20

Arvit Motsae Chabbat: 21h49

Rabbenou Tam: 21h58

C- Dimanche 3 Juillet 2022

Cha'harit à 7h30

Minha à 19h05 suivi de Arvit

JOURS DE LA SEMAINE

D- Lundi 4 à Jeudi 7 Juillet 2022

Cha'harit: 6h00 - 7h00

Minha: 19h05 suivi de Arvit

Aphorisme de nos Sages

- 33.** La Torah (Nombres 42) énumère les 42 étapes des « voyages des Enfants d'Israël qui sortirent d'Égypte ». Chacun d'entre nous passe par ces quarante-deux voyages dans sa vie, à commencer par notre « exode », notre naissance, passant à travers les nombreuses étapes de notre vie, pour arriver enfin la « Terre de Vie » promise au Ciel. **34.** Tichri, le mois de la nouvelle année, est béni par D.ieu Lui-même, lors du Chabbat de Bénédiction, le dernier Chabbat du mois d'Eloul qui le précède. Ceci donne la force au peuple d'Israël de bénir les autres mois, onze fois dans l'année. **35.** Il est écrit : « Vous vous tenez droits ce jour, devant l'Éternel votre D.ieu » (Deutéronome 29, 9). « Ce jour » fait référence à Roch Hachana qui est le jour du jugement. Cependant vous continuez à vous maintenir fermement debout, ce qui signifie que vous triompherez dans le jugement. **36.** J'ai demandé au Machia'h « Quand viendras-tu ? » et il m'a répondu : « Lorsque tes sources jailliront à l'extérieur. »



Rabbin Jérémie Asseraf



4- La terre engloutit toute la bande de Kora'h avec leurs familles, sur ordre d'Hachem, ainsi que l'avait annoncé Moché Rabbénou.

5- Les 250 hommes de la bande de Kora'h et ceux qui avaient offert les encens meurent par un feu céleste.

6- Hachem ordonne à Moché de demander à El'azar de faire fondre dans le feu les pelles de la bande de Kora'h afin d'en faire un placage pour le Mizbéa'h en cuivre.

7- Le peuple se révolte contre Moché et Aharon les accusant d'être responsables de la mort de la bande de Kora'h.

8- Une épidémie fait 14700 morts parmi les Bné Israël. Cette épidémie prend fin lorsque Moché parcourt le camp avec une pelle d'encens.

9- Hachem demande à Moché que les chefs des tribus d'Israël emmènent chacun un bâton sur lequel leur nom sera inscrit et déposé devant le Kodech Hakodachim. Sur le bâton de la tribu de Lévi, il faudra inscrire le nom d'Aharon. Le propriétaire du bâton qui fleurira sera celui désigné par Hachem pour être un Kohen. Le lendemain, c'est le bâton d'Aharon qui fleurit et sur lequel des amandes apparaissent.

10- Les Bné Israël craignent désormais d'entrer au Michkan suite au feu qui a dévoré la bande de Kora'h. Des Kohanim sont désignés pour garder l'entrée du Michkan et éviter l'entrée involontaire de personnes étrangères.

11- Mitsva de remettre aux Kohanim certains prélèvements sur les sacrifices offerts au Michkan. Rachat par le Kohen des aînés mâles chez les hommes. L'aîné des ânes doit être acheté contre un mouton qui sera offert au Kohen. L'aîné des animaux purs doit être offert au Kohen.

12- Les Leviïm reçoivent un dixième du produit de la récolte des fruits appartenant à un Israël en contrepartie de leur service au Michkan. Les Leviïm prélèvent un dixième sur le Ma'asser reçu qui est ensuite remis au Kohen.

La Haftarah de Kora'h

Samuel I : 11, 14 - 12, 22

Comme vous le savez,

la *paracha* parle de la rébellion de Kora'h contre Moïse en tant que chef. Ce dernier essaie de raisonner Kora'h et déclare que lui, Moïse, n'attend du rôle qu'il a assumé ni gloire, ni richesse. Il en appelle au peuple et invite quiconque a été lésé par lui à s'avancer et à le déclarer hautement. Quand un homme recherche la puissance et la gloire, il n'a aucun souci des autres. Mais Moïse, comme vous le savez, était le plus modeste des hommes.

Dans la Haftarah nous trouvons une situation semblable. Le peuple demandait un roi, car Samuel, le dernier des Juges, se faisait vieux. Celui-ci eût voulu voir le peuple uni sous le règne de D.ieu plutôt que d'un roi de chair et de sang. Néanmoins, puisque l'Éternel l'approuvait, il donna avec joie l'onction à Saül. Puis il invita les enfants d'Israël à Guilgal (où se trouvait alors le sanctuaire) afin qu'ils reconnaissent et confirment le nouveau roi.

Samuel profita de l'occasion pour dire adieu au peuple. Comme Moïse, il invita ceux qui éventuellement se considéraient lésés par lui en tant que chef à s'avancer et à proclamer leurs griefs. Puis il admonesta le peuple et l'avertit qu'il devait se conformer aux voies de la Torah et être fidèle à D.ieu. Comme dans la *paracha*, nous trouvons dans la Haftarah une circonstance miraculeuse. Le prophète fait éclater un violent orage dans un ciel bleu, en pleine saison de moisson, « et tout le peuple fut pénétré de la crainte de D.ieu et de Samuel. »

Il y a un autre point intéressant : Samuel descendait des enfants de Kora'h. Ces derniers s'étaient repentis à temps pour ne pas partager le sort de leur père. Ils furent les ancêtres du grand prophète et, plus tard, de beaucoup de Lévités honorés au Beth-Hamikdache.

Tout savoir sur la Michna : qui, quoi et quand ?

La Michna est la base de toute la Torah Orale, elle est l'explicatio indispensable à la compréhension de la Torah Ecrite.

Suite à la révélation au Mont Sinaï, Moché Rabbénou rassemble le peuple et leur dit : « Voici les'Houkim, les Michpatim et les

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l.
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



Torot que nous a remis Hachem, entre Lui et Son peuple sur le Mont Sinaï, par le biais de Moché ».

Les 'Houkim sont les lois dont on ne comprend pas la raison et que nous accomplissons car nous sommes fidèles au Maître du Monde qui nous les a ordonnés. Les Michpatim sont les lois dites rationnelles, elles sont compréhensibles dans leur ensemble, et nous pouvons concevoir la raison de leurs accomplissements.

Mais que signifient les Torot – Torah au pluriel ?

Ce verset nous enseigne que la Torah est unique et se divise en 2 parties : la Torah Ecrite et la Torah Orale, et il est interdit de les dissocier. Rabbi Yo'hanan nous enseigne : « Hachem n'a conclu d'alliance avec le peuple d'Israël que pour l'enseignement oral », comme il est écrit « car sur ces paroles J'ai conclu une alliance avec toi et Israël » (Chemot 34,27). Les 613 Mitsvot de la Torah Ecrite sont exprimées de manière concise et parfois même en quelques mots. Afin d'expliquer les Mitsvot, leurs champs d'application et leurs détails, nous avons besoin de la Torah Orale.

Par exemple, sur le commandement positif de mettre les Téfilines, il est écrit dans la Torah (Dévarim 6,8) : « Tu les attacheras en signe sur ta main et elles seront en fronteau entre tes yeux ». Mais il n'est pas écrit ce que doivent contenir les Téfilines et quelle doit être leur apparence. Comment savons-nous qu'elles doivent être carrées et de couleur noires ? Ce sont des questions pertinentes, et cela concerne de nombreux détails de la Mitsva des Téfilines. Toutes les explications ont été transmises par le biais de la Torah Orale. Néanmoins, tous les juifs, quelque soit l'endroit où ils se trouvent, ont mis les mêmes Téfilines, comme cela a été transmis de génération en génération.

Concernant la Mitsva de la Ché'hita (l'abatage rituel des animaux Cachères), il est écrit dans la Torah (Dévarim 12,21) : « Tu sacrifieras comme Je t'ai ordonné ». Mais aucun ordre n'a été donné dans toute la Torah sur la façon de pratiquer l'abatage ! Il ne fait aucun doute que cela a été transmis par la Torah Orale.

Des centaines d'années avant même la naissance des Sages de la Michna et de la Guémara, chaque juif mettait les Téfilines de la même manière qu'aujourd'hui. Chaque Mitsva était accomplie dans les moindres détails, comme la Torah Orale nous l'a prescrit.

L'explication de la Torah a été donnée à Moché sur le Mont Sinaï de la Bouche même du Tout Puissant. De nombreuses lois qui ne sont pas écrites clairement dans la Torah ont donné lieu à l'expression "Halakha LéMoché MiSinaï" (loi transmise à Moché sur le Mont Sinaï). Le détail de ces lois a été transmis par la suite de génération en génération, comme il est dit dans la première Michna de Pirké Avot. Après la période des Sages de la Grande Assemblée, commence la période des Tanaïm, qui sont les Sages de la Michna.

Torah orale... écrite !

Lors de la septième génération après Hillel Hazaken, vivait Rabbi Yéhoua Hanassi. Il était le président du Grand Sanhédrin. A son époque, les décrets contre les juifs se multipliaient, et le peuple d'Israël a commencé à être dispersé aux quatre coins de la Terre. Rabbi Yéhoua Hanassi (surnommé Rabbi) constata que le peuple éprouvait des difficultés à se souvenir de la Torah Orale, et décida donc de compiler l'ensemble des paroles de la Torah à l'écrit : c'est la Michna.

Structure

Il structura la Michna sous forme de six groupes appelés Sédarim. Chaque Séder est composé de plusieurs Traités. Chaque Traité est composé de plusieurs chapitres, eux-mêmes comprenant des Michnayot. C'est le Chass (initiales des mots Chisha Sédarim).

Les six Sédarim sont : Zra'im, Mo'ed, Nachim, Nézikin, Kodachim, Taharot.

Le Séder Zra'im traite des Mitsvot qui dépendent de la terre, c'est-à-dire qui concernent l'agriculture dans son ensemble : le prélèvement de la dîme, de la 'Hala, les prémices des fruits, et les dons aux pauvres par le biais de la récolte. Le premier Traité est Brakhot et nous explique entre autres les lois concernant les bénédictions sur les fruits des récoltes.

Le Séder Mo'ed traite des lois des différentes fêtes du calendrier juif, et principalement du Chabbath.

Le Séder Nachim traite des lois relatives au couple, c'est-à-dire le mariage, le divorce, la Kétouba. Il traite également des lois des vœux et des lois de l'isolement, qui sont des sujets relatifs au couple.



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS

LA MÉMOIRE DE:

SAADIA OBADIA Z"l 3 TAMUZ - 2 JUILL

SIMON MALKA Z"l 6 TAMUZ - 5 JUILL

VICTOR AVIEL COHEN BEN FORTUNÉE Z"l

6 TAMUZ - 5 JUILL

SOL BAT RIKKA Z"l 9 TAMUZ - 8 JUILL

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Paul Cohen pour la nahala de son père Victor Aviel Cohen Ben Fortunée Z"l

2- La famille Jacques Luck pour la nahala de sa mère Sol bat Rika Z"l



Kollel Hékhhal Shalom

dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"l
et à la mémoire de Yaacov Saltiel Z"l

DIMANCHE: 20h30 - Gémara - Rav Méguira - Hommes

MERCREDI: 20h00 - Paracha - Rav Méguira - Hommes

Tous les matins Chiour de DAF HAYOMI
après le 2ième office

Tous les soirs avant Mincha Rav Jérémie Asseraf
(Pas cette semaine)

CHABBAT SHALOM

Le Séder Nézikin traite des lois juridiques et pénales en cas de litige avec son prochain. On retrouve parmi les traités Baba Kama, Baba Metsia, Baba Batra, Makot, Avot... Le Séder Kodachim regroupe les lois concernant les différents sacrifices et le service dans le Beth Hamikdash. Ce sont des traités comme 'Houlin, Ména'hot, Tamid... Le Séder Taharot traite des lois de pureté et d'impureté.

Quel rapport avec le Talmud ?

La Michna a été écrite il y a plus de 1800 ans. De nombreuses Michnayot n'ont pas été retenues et sont restées en-dehors du cadre de la Michna ; on les appelle les Braïtotes. Les élèves de Rabbi Yéhouda Hanassi les ont rassemblées selon les sujets, et elles ont été écrites dans la Tossefta. Le Talmud de Babel et de Jérusalem regroupe les paroles des Amoraïm, les Sages du Talmud, qui traitent des différentes explications de la Michna. La Michna est la base de toutes les lois de la Torah, car le Talmud a pour but d'expliquer dans les moindres détails les paroles de la Michna. Les Richonim ont pour but d'approfondir le Talmud, et les Posskim (décisionnaires) comme le Choul'han Aroukh fondent leurs lois à partir de la Michna et du Talmud. La Michna nous éclaire dans notre chemin pour atteindre une vie en parfait accord avec la Torah. (Torah-Box)

Qu'est-ce qu'un anniversaire juif?

L'établissement d'un « calendrier juif » fut la première mitsva (commandement) que la nation juive reçut de D.ieu. Ce calendrier unique est basé sur le mois lunaire, mais il est parfois ajusté de sorte qu'il reste synchronisé avec l'année solaire et les saisons. Ainsi, d'année en année, une date du calendrier juif fluctue par rapport à d'autres systèmes de calendrier, mais restera toujours à proximité de sa date correspondante sur le calendrier grégorien couramment utilisé (basé sur le soleil). Par exemple, si votre anniversaire civil est le 15 juin, jour de votre anniversaire juif sera toujours dans les semaines qui entourent cette date. Cliquez ici pour déterminer quand votre anniversaire juif tombera une année donnée. Votre anniversaire juif a une double signification : a) Selon la tradition juive, votre *mazal* (bonne fortune) est dominant le jour de votre anniversaire. b) En tant que nation, nous célébrons les dates lors desquelles sont survenus des événements particuliers qui ont affecté notre destin, appelés « fêtes ». En tant qu'individus, nous célébrons les dates qui ont une signification personnelle – et quoi de plus important que votre naissance ? C'est le moment où le Créateur a dit : « Voici, je te donne un corps, une âme et une mission divine. J'ai une confiance absolue en ta capacité à la réussir pour Moi. » En 1988, le Rabbi, Rabbi Mena'hem Mendel Schneerson, de mémoire bénie, a lancé une « campagne de l'anniversaire juif ». Il nous a engagé à mettre à profit au maximum ce jour si particulier dans notre vie. Une journée pour réaffirmer la mission que D.ieu nous a confiée, en s'améliorant et en se sanctifiant, nous-mêmes et le monde qui nous entoure. (fr.chabad)

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Design et Graphisme: Roland Harari
T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca
Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents
Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l